



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : vingt-huit avril à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	19
votants	22

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,
Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	30/04/2026
et de la publication sur le site internet	
le :	30/04/2026

Membre absent : Madame Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/40	OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR
----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,

Vu l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06 décembre 2019 « composition du Comité Syndical »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2024, portant sur le changement de nom du SYMELECVAR en TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/40 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

Considérant que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'accord à l'unanimité du Conseil, permet le vote à main levée,

Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** de la commune auprès de Territoire d'énergie Var,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- De procéder à un vote à main levée et de désigner :
- ✓ BERNE Hervé, Adjoint au Maire, comme délégué titulaire au sein du syndicat de TE83-Symielec,
 - ✓ BRUNET Sylvie, Adjointe au Maire comme délégué suppléant au sein du syndicat de TE83-Symielec,

PRÉCISE

Que la présente délibération sera transmise au Président de TE83-Symielec.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE